



# EN COM'1

Le mag' de Bourges Plus

## # 5

DEC. 2021

# LA GESTION DES DÉCHETS



DOSSIER  
P.4 à 9



agglo-bourgesplus.fr



**NOUVEAU !**

Traduction  
du dossier  
en FALC p.9

# ACTUS ACTUS ACTUS



L'expérimentation **TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR** de Longue Durée (TZCLD) a pour objectif de démontrer que l'exclusion sociale due à la privation d'emploi, n'est pas inéluctable.

Ayant le statut de territoire émergent depuis novembre 2020, l'agglomération de Bourges Plus prépare sa candidature à l'habilitation pour devenir un territoire expérimental.

Contact : 06.15.74.72.58  
marie-laure.subtil@agglo-bourgesplus.fr

Bourges Plus et l'Alec 18 organisent, dans le cadre de la démarche énergie'nov, **3 BALADES THERMOGRAPHIQUES** : le 11 janvier à Mehun-sur-Yèvre, le 18 janvier secteur Pignoux/Lahitolle à Bourges, le 27 janvier à St-Just (créneau de 18H-20H).

Ces balades, gratuites et ouvertes à tous, s'effectuent avec une caméra thermique qui permet de détecter les défauts d'isolation des maisons. Accompagnés par les élus locaux et les habitants, les techniciens ciblent les maisons des propriétaires intéressés, en offrant des explications.  
Inscription obligatoire au  
02 48 69 71 90



## GROS SUCCÈS POUR LA 24<sup>e</sup> ÉDITION DU DÉFI INTER ENTREPRISES DE L'AGGLO

Ce premier défi post covid-19 a rencontré un grand succès avec 168 équipes et 672 concurrents au départ. Et à la fin, ce sont les aviateurs de la base aérienne 702 d'Avord qui remportent l'épreuve !

## COLLECTE DE SUPPORTS SUR LA THÉMATIQUE DE L'EAU

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire de l'agglomération une démarche d'expression citoyenne va être lancée. Les habitants de l'agglo sont sollicités pour une collecte d'images sur le thème de l'eau.

Tous les supports ayant un lien avec l'eau peuvent être collectés : photos, vidéos, cartes postales, panneaux d'exposition, affiches publicitaires et de films... sous format papier ou numérique.

Ces éléments peuvent être déposés dans la mairie de votre lieu de résidence ou à Bourges Plus, jusqu'au 17 janvier 2022.

Plus d'informations sur  
[www.agglo-bourgesplus.fr](http://www.agglo-bourgesplus.fr)

La Grande  
**COLLECTE**  
DES IMAGES DE  
L'eau

# EDITO



Décembre, dernière ligne droite vers les fêtes. Je forme le vœu qu'elles permettent à tous de se retrouver, en famille ou entre amis, sans nouvelles inquiétudes sanitaires.

Pour vos cadeaux, pensez aux commerçants locaux, aux artisans, aux restaurants, aux spectacles, aux musées. Et surtout, lutez contre le gaspillage ! Car vous l'aurez compris en lisant ce magazine : nos déchets nous coûtent très cher.

Merci à tous ceux qui travailleront pour que les fêtes soient belles, merci aux soignants, pompiers, forces de l'ordre, qui veilleront sur nous.

**Et très bonnes fêtes à tous.**

*Irène Félix.*

**Irène FÉLIX**

Présidente de Bourges Plus

## SOMMAIRE



**EN COM'1** | # 5  
Le mag' de Bourges Plus | décembre 2021

N° ISSN : 2779-2498 (imprimé) 2779-668 X (en ligne) - dépôt légal : à parution • Directrice de la publication : Irène Félix • Rédacteur en chef : Nicolas Varin • Rédaction : Nathalie Corboeuf / Maryline Prévost • Photos : Lydia Descoux / Bourges Plus • Conception/Infographie : Camille Baudry / Noémie Léonard • Rédaction et validation du comité FALC du GEDHIF ( professionnels et personnes en situation de handicap) • Impression : Imprimerie Léonce Deprez • Tirage : 59 200 exemplaires • Diffusion : Médiapost • Edité par : Communauté d'agglomération Bourges Plus - 22/31 boulevard Foch - 18 000 Bourges • Magazine imprimé sur papier PEFC, chez un imprimeur label imprim'vert • Magazine gratuit

## ET TOUJOURS...

- P.17** Restons connectés
- P.18** Comment ça marche ?
- P.19** Temps forts



## EN ACTIONS

# REDUIRE LES DECHETS... OU PAYER !

**Bourges Plus prend à bras le corps la gestion des déchets des ménages et assimilés. Un casse-tête environnemental et financier énorme que partagent toutes les intercommunalités en France.**



Le traitement des ordures ménagères et déchets assimilés est une des compétences obligatoires de Bourges Plus.

Face aux besoins, aux priorités environnementales, à l'évolution des réglementations, et dans un objectif d'amélioration du service aux usagers, la communauté d'agglomération procède à des transformations majeures.

La première (r)évolution a eu lieu dès 2021 : au lieu d'enfouir 31% des déchets récoltés en porte à porte (la moitié de la poubelle verte), nous n'enfouirons plus que 5 % au profit d'une incinération avec valorisation énergétique. C'est un progrès environnemental considérable mais cela a un coût. Sans regret : ce coût aurait de toute façon fortement augmenté en raison de la hausse de la taxe sur l'enfouissement des déchets.

### **Un tri et une collecte «élargis»**

Suivra une petite « révolution » articulée en deux phases : en 2023, un tri et une collecte « élargis » pour le bac jaune, accompagnés par la construction, aux Quatre-Vents, d'un nouveau centre interdépartemental de tri des déchets recyclables ; puis en 2024, un compostage optimisé pour tous. Autant d'obligations légales et morales auxquelles il faut collectivement faire face.

## **Tous ensemble : Objectif zéro déchet !**

Ce nouveau plan de gestion des ordures ménagères aura un coût. La recherche d'un moindre impact sur l'environnement en réduisant drastiquement l'enfouissement l'explique en partie. La raréfaction des sites d'enfouissement - celui d'Orval est désormais fermé, celui de Saint-Hilaire-de-Court le sera en 2024 et celui de Saint-Palais le sera en 2027 - explique également cette augmentation de la « note ».

Enfin, le manque de concurrence entre les entreprises de notre territoire amplifie ces augmentations de coût. Deux marchés attribués cette année ont connu de fortes augmentations : + 50 % pour le transfert des ordures, et + 30 % pour le tri. Cela motive la recherche d'une plus grande autonomie de la part de l'agglomération, autonomie à laquelle elle n'a pas été assez attentive ces dernières années.

Ainsi, si rien n'est fait en matière de réduction des déchets, l'augmentation sera très élevée : 2 millions d'euros en plus en 2022 puis plus d'un million par an d'augmentation jusqu'en 2025. En 2021, le coût prévisionnel était de près de 11 millions d'euros.

**Pour que l'addition n'augmente pas, il faudrait réduire de 30 % nos déchets. La marche est très haute.**

# QUE DEVIENNENT VOS DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ?

Bac vert, bac jaune, colonnes à verre et textile  
En 2020, 31 865 tonnes ont été collectées par Bourges Plus



**VALORISATION MATIÈRE**  
(recyclage des emballages,  
des papiers, du verre et des  
textiles) :  
**7 608 TONNES**  
**24 %**



**VALORISATION ORGANIQUE**  
(compostage) :  
**2,3 TONNES**



**VALORISATION ÉNERGÉTIQUE**  
(incinération des ordures  
ménagères) :  
**14 232 TONNES**  
**45 %**



**ENFOUISSEMENT**  
(centre de stockage des  
ordures ménagères) :  
**10 022 TONNES**  
**31 %**

## PRÉVISIONS 2022

Avec le nouveau marché de traitement des ordures ménagères résiduelles, seules les ordures ménagères de Mehun-sur-Yèvre et les refus de tri seront enfouis (5 % au lieu de 31% en 2020). C'est un progrès considérable !

**Valorisation matière** (recyclage) **24 %**

**Valorisation énergétique** (incinération) **71 %** Les 2 incinérateurs produisent de la chaleur destinée à des activités industrielles et à la production d'électricité réinjectée sur le réseau et consommée localement.

**Enfouissement** (centre de stockage) **5 %**

# QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIE ?

En 2020, 18 211 tonnes de déchets déposés



Valorisation matière (recyclage)  
**4 722 TONNES / 25,9 %**



Valorisation énergétique (incinération)  
**248 TONNES / 1,4 %**



Valorisation organique (compostage)  
**8 453 TONNES / 46,4 %**



Enfouissement (centre de stockage)  
**4 788 TONNES / 26,3 %**

## VOCABULAIRE DU TRI



**RECYCLER** : Transformer un déchet en matière première pour fabriquer de nouveaux produits. Exemples : avec du verre, on fabrique à nouveau du verre, à l'infini ; avec du papier, on fabrique du papier ; avec des emballages en plastique on fabrique de nouveaux emballages mais aussi des vêtements, des isolants, des canalisations, etc.

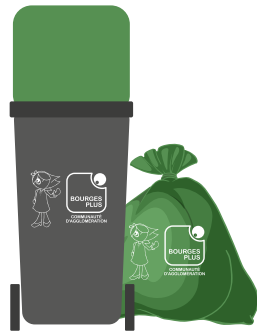
**VALORISER** : faire un autre usage de la matière, la transformer  
Exemple : avec des végétaux, on fabrique du compost ou du paillis.

## LE RECAP' DES BACS !



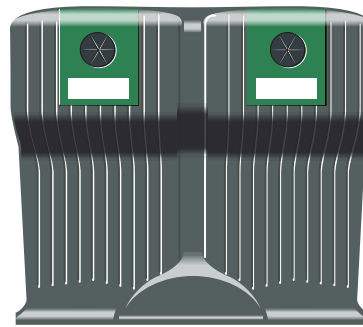
### LE BAC JAUNE

On met : papiers, journaux, enveloppes, magazines, briques alimentaires, emballages métalliques, cartons et cartonnets, bouteilles et flacons plastiques, boîtes de conserve, canettes aluminium ;



### LE BAC VERT

On met : vaisselle cassée, balayures de la maison, objets en plastique, couches, pots, barquettes en plastique, films divers, et les déchets de cuisine épluchures si vous ne pouvez pas les composter



### LA COLONNE À VERRE

On met : pots et bocaux en verre, bouteilles en verre y compris les bouteilles d'huile, flacons de parfum



### LA COLONNE À TEXTILE

On met : vêtements, manteaux, linge de maison, sous-vêtements, paires de chaussures, sacs à main, maroquinerie

## CE QUI VA CHANGER POUR LE TRI DES DÉCHETS

Dès janvier 2023, les consignes de tri vont évoluer afin d'augmenter les types de déchets à recycler et faciliter l'opération de tri. Dans un an, tous les emballages plastiques devront être mis dans le bac jaune (plastique souple autour des bouteilles de lait, blister de jambon, pots de yaourts, barquettes plastiques de fruits...) et seront triés pour être valorisés.

### POUR LA GESTION DES BIODÉCHETS

En janvier 2024, les habitants de Bourges Plus devront gérer séparément leurs biodéchets en particulier leurs déchets alimentaires. Une étude est actuellement en cours pour explorer les différents scénarios possibles, compostage individuel, compostage partagé, collecte en points de regroupement ou en porte à porte. Cela évitera de brûler des déchets qui peuvent nourrir la terre.



### À NE PAS FAIRE !

**Pas de déchets verts dans le bac vert...**

en revanche, déposés à la déchèterie, ils produiront du compost et utilisés sur place, à la maison, ils seront utilisés sous forme de broyat et de paillage, pour protéger et alimenter arbres, arbustes, plantations fleuries.

À ce titre, Bourges Plus met à disposition des broyeurs.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

- Ce qui est mis dans le bac vert de collecte, en porte à porte ou dans la benne « tout venant » en déchèterie, est incinéré ou enfoui. D'où l'obligation d'un tri appliqué dans les règles, en amont afin de valoriser plus de déchets (réutilisation, recyclage)

- Avec un meilleur tri, il resterait moins de 150 kg de déchets par an et par habitant dans le bac vert (poubelle déchets résiduels), contre 244 aujourd'hui. Si les déchets alimentaires étaient compostés, une quarantaine de kilos pourraient encore être économisés

- Une tonne d'ordures ménagères coûte plus de 10 fois plus cher qu'une tonne de verre à traiter (270€ la tonne d'ordures ménagères contre moins de 25€ la tonne de verre). La bouteille en verre, c'est dans une colonne d'apport volontaire, et pas dans la poubelle !

- Le « Stop Pub » permet d'éviter 36 kg, par an et par foyer, de papiers non sollicités

# LE BON RÉFLEXE DES ÉCO-GESTES



**Coller le « Stop Pub »** sur sa boîte aux lettres (sticker à retirer gratuitement auprès de Bourgogne Plus)



**Privilégier des produits peu ou pas emballés** (vrac, grand conditionnement, à la coupe, rechargeables...). Et donc ne plus commander sur internet !



**Choisir des produits avec des labels environnement** (Écolabels européen ou français)



**Utiliser pour les tâches ménagères**, des produits simples, peu polluants et économiques (vinaigre blanc, bicarbonate de soude...) et fabriquer sa lessive, son dentifrice... (voir Guide du tri\*)



**Bannir les sacs jetables au profit** du cabas et du panier (Bourgogne Plus en tient à disposition gratuitement lors de différentes manifestations)



**Boire l'eau du robinet** (contrôles sanitaires constants et réguliers) plutôt que les eaux minérales en bouteille



**Limiter ses impressions papier**, à la maison et au bureau



**Utiliser des piles rechargeables**



**Réparer ou faire réparer les objets** (petit et gros électroménager...)



**Donner, échanger, vendre, détourner, récupérer les objets**



**Utiliser les couches lavables** (Bourgogne Plus propose un service de prêt gratuit)



**Préparer ses repas et utiliser les restes**

\*[www.bourgesplus.fr](http://www.bourgesplus.fr)

## À NOTER

- > Consulter l'application **EcoGestes** pour avoir des idées
- > Utiliser l'application **MonServiceDéchet**
- > Consulter le **Guide de tri** et de la Prévention ([www.bourgesplus.fr](http://www.bourgesplus.fr))
- > Réaliser soi-même son **composteur** via les plans sur [www.agglo-bourgesplus.fr](http://www.agglo-bourgesplus.fr) ou [service.environnement@agglo-bourgesplus.fr](mailto:service.environnement@agglo-bourgesplus.fr)

# QUESTIONS À ...



**Yvon Beuchon**

Vice-président de la communauté d'agglomération de Bourges  
« Déchets ménagers et assimilés et Économie circulaire »

## La gestion des déchets ménagers va connaître, en France, de grandes évolutions. De quoi s'agit-il ?

Yvon Beuchon : « Il s'agit de récupérer, dans les déchets ménagers, tout ce qui peut être recyclé ou valorisé et de ne plus permettre le gaspillage des matières et la pollution des sols, de l'air et de l'eau. Cette véritable «révolution des pratiques» va s'opérer en plusieurs phases successives étalées sur les années à venir. »

## Quelles sont ces étapes ?

Yvon Beuchon : « La première concerne les emballages qui, dès 2023, devront tous être mis dans le bac jaune, pots de yaourts, de crème, suremballages plastiques, etc.

Pour traiter ce flux, une usine de tri, en partie robotisée, est en début de construction, à Bourges, pour les habitants du Cher, de la Nièvre et une petite partie de l'Indre réunis afin d'amortir le coût important de l'investissement de 25 M€. La seconde étape va concerner, 2 ans plus tard, l'obligation de collecter séparément les biodéchets, déchets de cuisine notamment, pour ne plus gaspiller la matière organique. Enfin, à l'horizon 2030, tous les centres d'enfouissement seront fermés. Il ne sera plus permis de se défaire des déchets dans un trou, aussi étanche et bien aménagé soit-il ! »

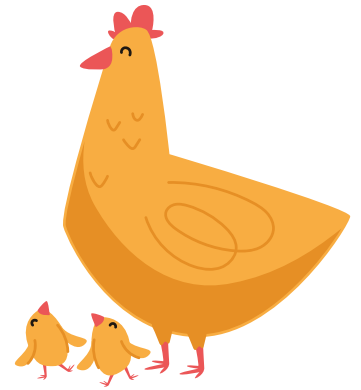
## Que faire alors des déchets résiduels ?

Yvon Beuchon : « Difficile question, mais l'idée est de se rapprocher du zéro déchet. Même s'il est illusoire de penser y parvenir rapidement, il n'est plus permis de construire de nouveaux incinérateurs. La piste de la mutualisation de nos déchets ultimes avec l'incinérateur de Nevers est à l'étude. Les camions pleins d'emballages venus de la Nièvre repartiraient chargés des déchets ultimes vers la Nièvre. Toutes les pistes sont envisagées pour concilier bonnes performances et coûts acceptables. »

# LE POULAILLER DE LISSAY-LOCHY

Installé dans le jardin pédagogique, le poulailler communal est doté d'un point compost. Les habitants peuvent ainsi y déposer leurs déchets alimentaires, et en échange, bénéficier des œufs pondus par les quatre poules noires du Berry.

Les animateurs du jardin pédagogique en charge des animations pédagogiques le mercredi après-midi auprès des enfants, assurent l'entretien du poulailler.



# LA POLITIQUE DU COMPOSTAGE PARTAGÉ



Depuis 2016, Bourges Plus a engagé un programme d'installation de composteurs partagés en pied d'immeubles. Premier site équipé, la Résidence Baudens « Val de Berry » avec, dès juin 2016, des réunions publiques menées auprès des habitants par la Communauté d'agglomération. Sur les 110 logements concernés, 44 foyers s'inscrivent désormais dans la démarche environnementale (contre 12 foyers, au lancement). À noter, sept résidences du bailleur social « Val de Berry » disposent aujourd'hui d'un composteur partagé. Avant toute mise en service, les agents de sensibilisation de Bourges Plus organisent une formation technique aux habitants volontaires, futurs référents de l'équipement et prescripteurs auprès des usagers-riverains.

Depuis cinq ans, le nombre de nouvelles installations ne cesse d'augmenter sur l'ensemble du territoire de l'Agglo. Ainsi, à ce jour, 19 sites, au total, ont été équipés de composteurs, en pied d'immeubles, dans sept écoles (5 à Bourges, 1 à Arçay, 1 à Saint-Just), ainsi que dans des entreprises et des administrations. Fort de ce succès et afin de répondre à la demande, Bourges Plus prévoit, au cours des prochains mois, l'installation de nouveaux points de compostage. Côté nouveauté, le 26 novembre dernier, dans le cadre de la Semaine européenne de réduction des déchets du 20 au 28 novembre 2021, Bourges Plus a inauguré le premier composteur partagé de quartier, avenue de la Pyrotechnie.

## LE PRINCIPE

**Bac 1** - point d'apport volontaire pour les déchets alimentaires, les épluchures, le marc de café...

La matière déposée est stockée entre 3 et 4 mois avant transfert dans le bac 3

**Bac 2** - destiné à la matière sèche, feuilles mortes, brindilles, broyats d'arbres (alimenté par le service Environnement de Bourges Plus)

Pour 2 bioseaux de déchets alimentaires, l'utilisateur dépose 1 bioseau de matière sèche dans le Bac 1, afin de lancer le processus de compostage

**Bac 3** - destiné à la maturation du compostage

Au bout de 5 à 6 mois, l'utilisateur peut venir retirer du compost pour ses plantations balcons, jardinières, rez-de-jardin

## LES CHIFFRES DU COMPOSTAGE PARTAGÉ

Sur l'année 2020, **entre 12 et 17 tonnes** estimées de « matières détournées » (déchets alimentaires) déposées **dans les bacs**

À la Résidence Baudens, 3 tonnes de « matières détournées » déposées pour **800 kg de compost obtenu par an**.



# Réduire les déchets...ou payer !

Le traitement des ordures ménagères et des déchets est une obligation de Bourges Plus.

Bourges Plus apporte d'importants changements.

**Depuis 2021** Bourges Plus favorise une incinération des déchets collectés non recyclables avec récupération de chaleur.

L'incinération veut dire brûler les déchets.

Les déchets non recyclables sont des déchets que l'on ne peut pas transformer en nouveaux produits.

La récupération de chaleur c'est utiliser la vapeur pour obtenir de l'électricité.

C'est un grand progrès pour l'environnement mais cela coûte cher.

D'autres changements sont à prévoir **en 2023** :

- Des nouvelles consignes de tri pour le bac jaune
- La construction d'un nouveau centre de tri des déchets

**En 2024** la création d'un compostage pour tous.

Le compostage c'est rassembler à l'extérieur les déchets verts pour qu'ils se transforment en engrais.

## Bien trier dans les bacs !

- **Dans le bac jaune :**

Papiers, journaux, enveloppes, magazines, briques alimentaires, emballages métalliques, cartons, bouteilles et flacons plastiques, boîtes de conserve, canettes aluminium.

- **Dans le bac vert** (poubelle de cuisine) :

Vaisselle cassée, couches, déchets de cuisine, épluchures

- **Dans la colonne à verre :**

Tous les pots, bocaux et bouteilles en verre.

- **Dans la colonne à textile :**

Vêtements, linge de maison, chaussures et sacs à main.

## A ne pas faire !

Pas de déchets verts dans le bac vert.

Les déchets verts sont par exemple des branches, des feuilles...

Il faut les apporter à la déchetterie ou faire du compost à la maison.

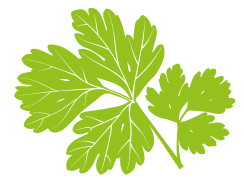
Bourges Plus propose des broyeurs.

Un broyeur permet de réduire les déchets verts en petits morceaux.





# ENTREPRENDRE



## LA BOVIDA UN CENTRE LOGISTIQUE VERSION XXL



Le Subdray



CA 2020  
63 000 000 €



300 salariés  
150 salariés au  
siège Berruyer



Bâtiment  
logistique  
5 700 m<sup>2</sup>

Depuis fin août, le nouveau bâtiment logistique de La Bovida commence à prendre forme, sur la zone d'activité CESAR. Un entrepôt de stockage à la configuration « XXL », unique dans le Cher.



### LE GROUPE HEFED

À ce jour, le Groupe HEFED comprend **quatre sociétés**, chacune experte dans son domaine d'activité :

- **LA BOVIDA** distribution de matériel de cuisine, emballages et épices pour professionnels
- **ÉPICURIA** distribution de matériel et ustensiles de cuisine pour particuliers avec la marque **TOC**
- **PAPIERS SERVICE** distribution d'emballages alimentaires et production d'emballages personnalisés
- **ÉPICÉA** production de mélanges d'épices et de mélanges fonctionnels

**En 2020**, le Groupe HEFED présentait un chiffre d'affaires de **88 millions d'euros**.

Photos © Hefed

Depuis le mardi 31 août, date de la pose de la première pierre, le chantier de construction du nouveau bâtiment logistique de La Bovida bat son plein. Vingt ans après son implantation sur le sol berruyer, la « marque » La Bovida étend son site d'exploitation situé au Subdray.

Le Groupe HEFED, propriétaire de La Bovida, a ainsi opté pour la construction d'un site logistique entièrement robotisé de 23 mètres de haut. Ce bâtiment, unique dans le Cher, sera doté d'un process de stockage permettant le rangement des palettes et des bacs à grande hauteur, représentant 66 000 emplacements. En parallèle, un nouveau bâtiment administratif

(1 300 m<sup>2</sup>) regroupera, sur un même site, l'ensemble des équipes berruyères. Par ailleurs, le Groupe a acquis un terrain annexe en vue d'y implanter un parking sécurisé de 200 places, qui comportera 2 500 m<sup>2</sup> d'ombrières photovoltaïques. Une jachère florale sera plantée sur l'espace restant, dans une démarche environnementale et de respect de la biodiversité.

Le coût total de cette opération, soutenue par Bourges Plus, s'élève à 20 millions d'euros. Quant à l'inauguration, elle est prévue à l'automne 2022 !





Olivier Hennel

Président directeur général de La Bovida, depuis 2007, Président du Groupe HEFED

« Avec ce projet, nous nous projetons sur dix ans... d'où son envergure et sa forte capacité logistique. Notre but est d'optimiser au maximum le site actuel, pour répondre au mieux et au plus vite à la demande de nos clients, professionnels et particuliers, mais nous voulons également élargir notre palette de références avec une capacité de production améliorée. Cette montée en puissance, à la fois sur le stockage et la confection de produits, s'accompagnera aussi d'un renforcement sur le digital... Aujourd'hui, pour rester dans la course et se positionner favorablement face à nos concurrents, il faut être dans la cour des grands, et c'est bien notre objectif avec cette construction logistique hors normes ! »



## Une croissance constante et exponentielle

- **1921 : création de la société** spécialisée dans la boyauderie de bœuf, à La Courneuve (Paris)
- **1925 : acquisition des Établissements Godefroy**, spécialisés dans les mélanges d'épices et aromates à destination des bouchers, charcutiers et traiteurs
- **2011 : acquisition de Nagot & Busignies**, spécialiste en fourniture de matériel, épices, boyaux et ustensiles de cuisine
- **2015 : acquisition d'Épicéa**
- **2017 : acquisition des boutiques TOC** (Trouble Obsessionnel Culinaire)
- **2018 : acquisition de Papiers Service**
- **2019 : développement des activités digitales**
- **2021 : performance et restructuration** avec la fusion de **Nagot et Busignies** au sein de **La Bovida**, intégration des boutiques aux particuliers **La Bovida** au sein du réseau **TOC**

## CLAUSE SOCIALE D'INSERTION, KÉZAKO ?

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), un dispositif pour favoriser l'insertion professionnelle a été mis en place. Les clauses sociales d'insertion : un tremplin vers l'emploi soutenu par Bourges Plus.

Le but est de faciliter le retour à l'emploi des personnes en situation de vulnérabilité, et de permettre l'accès à l'emploi à des personnes résidant prioritairement dans les quartiers prioritaires de la ville (Chancellerie, Gibjoncs, Moulon, Val d'Auron). Par ailleurs, toute personne habitant en France dans un quartier prioritaire peut également intervenir sur le plan de renouvellement urbain de Bourges.

Pour atteindre cet objectif, Bourges Plus, la ville de Bourges et les bailleurs sociaux imposent aux entreprises de bâtiment et de travaux publics qu'elles fassent travailler des personnes privées d'emploi ou en emploi dans une association d'insertion. C'est ce qu'on appelle une « clause sociale ». La mission du « facilitateur » a été confiée à Prométhée Cher\*\*.


La clause sociale d'insertion engage les entreprises titulaires d'un marché à consacrer à l'insertion professionnelle des habitants éloignés de l'emploi un minimum de 5% des heures travaillées dans les opérations financées par l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine). Pour rappel, le nouveau plan de renouvellement urbain court jusqu'en 2026.

\* OPH du Cher Val de Berry, SA HLM France Loire

\*\* sélectionné en juin 2020 par Bourges Plus, dans le cadre d'un appel d'offres pour la mission « Facilitateur dans la mise en œuvre des clauses d'insertion dans le cadre du NPNRU »

## CLAUSES SOCIALES EN CHIFFRES

 Période 2020-2021

 6 190 h d'insertion, sur les 5 788 heures notifiées pour les différentes opérations

 147 contrats (alternance, CDD, CDI, contrat de mise à disposition)

 89 bénéficiaires



<https://sig.ville.gouv.fr/>



PROMÉTHÉE CHER,  
12, rue Maurice-Roy,  
Technopôle Bourges

Renseignements au 09 71 00 60 07  
ou sur  
[clauses.sociales@prometheecher.com](mailto:clauses.sociales@prometheecher.com)



## BOURGES PLUS ET LE PROGRAMME EUROPÉEN LIFE : « FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »

Dans le cadre du Plan Climat Air-Energie territorial (PACET), Bourges Plus s'engage dans la déclinaison locale du programme européen LIFE-LETsGO4CLIMATE. Une opération innovante pour lutter contre le changement climatique, en favorisant une transition énergétique partagée sur le territoire de l'agglomération.



≡ -20 %  
consommation  
énergétique



≡ -47%  
émissions de gaz  
à effet de serre



≡  
énergies  
renouvelables



Le 2 décembre 2021, les élus du conseil communautaire ont adopté le Plan Climat Air Energie Territorial. Cette étape importante lance la mise en œuvre d'un programme d'actions en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique pour les 6 prochaines années.

Pour atteindre ses principaux objectifs (la réduction de la consommation énergétique du territoire, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables et l'amélioration de la qualité de l'air), **le Plan Climat développe des outils et des moyens d'agir pour les acteurs du territoire.**

Dès 2022, dans le cadre du projet LIFE-LETsGO4CLIMATE, Bourges Plus va expérimenter un nouveau mode d'organisation pour une

transition énergétique partagée associant les collectivités locales, les citoyens et les acteurs économiques. Il sera notamment question de constituer une communauté d'énergie (citoyenne et renouvelable) pour traiter à la fois des actions de sobriété énergétique (éviter le gaspillage énergétique par exemple) et de développement des énergies renouvelables.

Avec cette action, BOURGES PLUS s'inscrit dans une dynamique régionale et partenariale, coordonnée par la Région Centre-Val de Loire. L'Agence de la transition écologique (ADEME), l'association Energie Partagée, la fédération européenne des coopératives d'énergie citoyenne REScoop.eu, ENEDIS, GRDF et 5 autres collectivités locales sont parties prenantes du projet\*.

\*Tours Métropole Val de Loire, Communauté d'agglomération de Blois, Communauté de communes de Loches Sud Touraine, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Loire Beauce et le PETR Gâtinais Montargois.



## LE PROGRAMME EUROPÉEN LIFE, C'EST QUOI ?

LIFE est le programme de financement européen en faveur de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique. Il s'adresse à des porteurs de projets publics et privés et vise à promouvoir et à financer des projets innovants portant par exemple sur la conservation d'espèces et d'habitats, la protection des sols, l'amélioration de la qualité de l'air ou de l'eau, la gestion des déchets ou encore l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique.

Pour la période 2021-2027 le programme LIFE sera doté d'un budget de 5,4 milliards d'euros à l'échelle européenne réparti en 4 sous-programmes :

- Nature et biodiversité,
- Economie circulaire et qualité de vie,
- Atténuation du changement climatique et adaptation,
- Transition vers l'énergie propre.

## ET SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION ?

A l'échelle de BOURGES PLUS, différents temps forts vont marquer l'opération :

- Un diagnostic pour mettre à jour le panorama du système énergétique local ;
- Une formation d'environ 40 acteurs locaux aux enjeux énergie-climat et au système énergétique local ;
- La constitution d'un panel de 100 habitants représentatifs du territoire communautaire et l'organisation de 4 ateliers participatifs ;
- Le déploiement d'un accompagnement pour un mode de vie plus sobre en carbone avec des défis « citoyens pour le climat » ;
- La constitution de communautés d'énergie.



### Marc STOQUERT

*Conseiller communautaire,  
membre du Bureau, délégué à l'Eau  
Potable, Transitions Agro-écologique et  
Agroalimentaire, Energies Renouvelables,  
Ressources Humaines*

*« Sans vouloir être alarmiste nous avons le devoir de prendre en compte le changement climatique, et diminuer nos émissions de CO<sup>2</sup>.*

*Nous constatons depuis plusieurs années des phénomènes périodiques de sécheresse et d'inondations, tout cela doit interpellé sur nos choix énergétiques.*

*Le programme européen LIFE-LETsGO4CLIMATE, va permettre à l'agglomération de se doter d'outils pour envisager une sobriété énergétique sur son territoire.*

*La priorité de l'agglomération est de se doter d'outils que le programme européen LIFE-LETsGO4CLIMATE nous propose afin d'envisager cette sobriété énergétique sur son territoire.*

*Il est de notre devoir de préserver notre planète dans notre vie au quotidien ».*



# COMPÉTENCE



## BOURGES PLUS SOLIDAIRE DES COMMUNES DU TERRITOIRE



Bourges Plus apporte un soutien financier, technique et administratif, aux dix-sept communes du territoire de la communauté d'agglomération. Une politique volontariste d'aide et de solidarité essentielle au territoire.

Bourges Plus a conclu un Pacte fiscal et financier de solidarité communautaire avec l'ensemble des communes de l'Agglomération. Concrètement, ce pacte fixe le cadre des relations financières entre les communes et Bourges Plus, à des fins de solidarité et de partenariat. Il vise également à ce que Communauté d'agglomération et communes tirent ensemble avantages des différents dispositifs en place. Et ce, quelle que soit la taille de la commune associée.

Ainsi, au titre de ce pacte, Bourges Plus attribue des **fonds de concours à l'investissement des communes**. Sur la période 2021-2023, les fonds de concours versés aux communes représentent une enveloppe de 1,5 million d'euros, distribuée annuellement. Soit, en moyenne, 14 euros par an

et par habitant. Cette aide figure parmi les plus élevées en comparaison des autres agglomérations et métropoles régionales.

Deuxième « pilier » de la solidarité financière en faveur des communes, la contribution au **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**.

En 2021, ce sont 1 426 451 € qui sont versés à ce fonds par le territoire. Agglomération et communes doivent s'en répartir la charge, celle de Bourges plus étant à minima de 34%. En prenant à sa charge 46,28% de la contribution – soit environ 175 000 euros en supplément de la contribution minimale – l'agglomération soulage les communes. C'est une bouffée d'oxygène pour leur budget de fonctionnement.

**4 366 238€**

C'est le montant octroyé au titre du fonds de concours pour la période 2018-2021, à l'ensemble des communes du territoire de l'Agglomération.



Passerelle  
**MEHUN-SUR-  
YÈVRE**

Salle des sports  
**MORTHO-  
MIERS**



**Richard BOUDET**

Vice-Président  
Délégué aux Finances et  
Solidarités Communautaires

« Les fonds de concours à l'investissement des communes constituent le pilier de la solidarité communautaire. Aussi, en début de mandat, nous avons souhaité que les enveloppes des communes soient maintenues, et ce, pour un budget annuel de 1,5 millions d'euros.

Il est évident qu'il ne peut y avoir de réelle solidarité s'il y a des exclus. Donc - et j'insiste - toutes les communes composant notre territoire bénéficient d'aides à l'investissement dans ce cadre. Ce dispositif est plébiscité par les élus locaux car il permet de financer un panel important de projets ».

Enfin, l'attribution de compensation versée aux communes complète l'aide apportée par Bourges Plus. Pour rappel, ce dispositif légal a pour objet de garantir la neutralité budgétaire à la date du transfert des compétences transférées des communes à Bourges Plus.

### Le fonds de concours

Le fonds de concours est un mode de coopération financière, de solidarité territoriale (une forme de participation) versée par un EPCI (Établissement public de coopération intercommunale / ici, Bourges Plus) à une ou plusieurs des communes membres pour aider à la réalisation d'un équipement.

### Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Il s'agit d'un mécanisme de solidarité nationale entre les collectivités locales. Une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités est prélevée pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Il existe depuis 2012.



Retrouvez sur le site internet de l'agglomération des exemples de projets financés par les fonds de concours sur toutes vos communes.



## LES AIDES À L'INSTALLATION D'UN COMMERCE

Bourges Plus s'est engagée dans le plan d'action Coeur de Ville. Dans ce cadre et afin de favoriser le développement économique et commercial sur son territoire, Bourges Plus propose des dispositifs concrets aux commerçants Berruyers souhaitant s'installer à Bourges.

L'objectif est de favoriser la commercialisation des locaux vacants. Aussi tous les professionnels de l'immobilier peuvent se mettre en contact avec les services de Bourges Plus afin de pouvoir proposer leurs locaux aux futurs entrepreneurs rencontrés par l'agglomération.

### Comment ouvrir son commerce : une aide financière pour démarrer

Une recherche a été conduite sur les dispositifs à mettre en place pour faciliter et encourager les implantations commerciales au centre-ville de Bourges. Concentrer l'activité sur un périmètre restreint va permettre de densifier les propositions commerciales et de diminuer le nombre de commerces inoccupés.

### Combien ?

Il a été mis en place une aide à l'implantation commerciale, sous la forme d'un forfait de 300€ pour une durée de 12 mois, soit annuellement 3600 euros.

24 commerces ont pu bénéficier de cette aide depuis sa mise en place en 2019.

### Pour qui ?

L'aide bénéficie aux entreprises commerciales ou artisanales s'installant dans des locaux inoccupés depuis plus de 6 mois. Un bail commercial 3/6/9 est nécessaire pour être éligible.

### Comment ?

L'instruction des dossiers est réalisée par un comité de sélection dont l'avis est soumis à l'approbation du bureau communautaire et donne lieu à l'établissement d'une convention avec les entreprises concernées.



### Cette aide financière à l'installation s'applique aux rues :

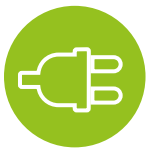
Bourbonnoux • Mirebeau • Place Gordaine •  
Rue Jean Girard • Pelvoysin • Place de la Barre  
• Commerce • Moyenne • Coursalon • Emile  
Zola • Armuriers • Auron • Place des Quatre  
Piliers • Enclos des Jacobins • Docteur Témoin  
• Beaux-Arts



Pour déposer un dossier,  
vous pouvez contacter :

Jérôme DENIS  
Manager Commerce de Bourges Plus  
06 25 79 77 70 • [jerome.denis@agglo-bourgesplus.fr](mailto:jerome.denis@agglo-bourgesplus.fr)





# RESTONS CONNECTÉS

## ET SI ON CHANGEAIT NOTRE VIE EN LIGNE?

Quelques conseils pour réduire notre empreinte écologique dans le domaine des nouvelles technologies dans l'utilisation désormais quotidienne de nos outils numériques.



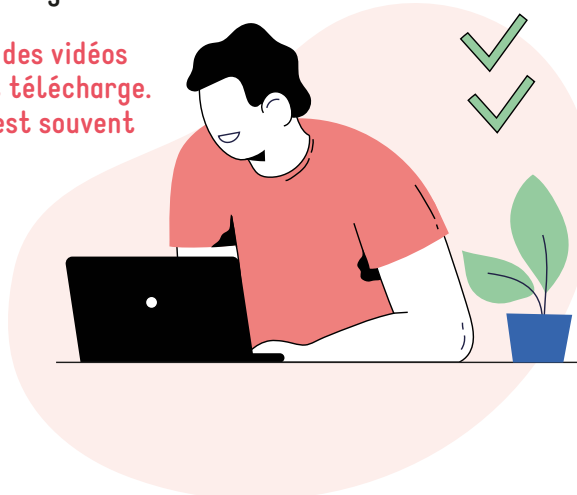
Certains appareils consomment de l'énergie même quand on ne les utilise pas. C'est le cas de la box internet.



Je choisis les applications les moins lourdes. Je supprime celles que je n'utilise plus et je pense à bloquer les notifications. Cela permet de préserver la batterie et de prolonger la durée de vie de mon téléphone.

Grâce à l'écoconception des services numériques, participez à la création d'un internet plus durable. Si vous le souhaitez, vous pouvez même vous y former.

Au lieu de regarder des vidéos en streaming, je les télécharge. En plus, la qualité est souvent meilleure!



Et gardez votre téléphone plus de 3 ans!



## COMMENT ÇA MARCHE ?

# LE PLAN VELO INTERCOMMUNAL

C'est un plan d'action de l'agglomération sur 10 ans pour développer l'usage du vélo pour aller travailler, étudier, ou pour les loisirs. Il contribue à renforcer l'attractivité du territoire.

Ce plan prévoit la réalisation d'aménagements pour les cyclistes, l'installation de stationnement et de panneaux pour indiquer les itinéraires cyclables. Bourges Plus propose aussi, dans son plan vélo, depuis la mi-octobre 2021, une aide financière pour l'achat d'un vélo, à tous les habitants de l'agglomération de Bourges PLUS et pour tous les types de cycles.

D'autres services pour les cyclistes sont envisagés, comme l'implantation de « stations-services », pour gonfler ou réparer son vélo, le long des itinéraires qui seront aménagés par BOURGES PLUS.

### LE BUDGET PRÉVISIONNEL

9,7 millions d'euros  
estimés en 2016 pour  
l'ensemble du plan.

Une première enveloppe  
de 3,4M€ a été votée par  
l'agglomération en 2017

La région Centre et  
l'Etat subventionnent  
ce projet.

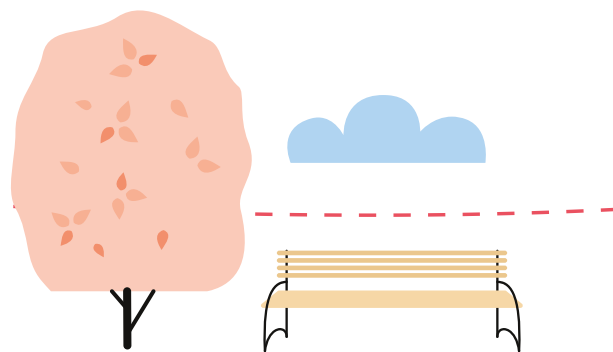
### Stéphane GARCIA

Vice-Président délégué au  
Plan Vélo Intercommunal



*Ce plan est un projet ambitieux qui évoluera au rythme des besoins des habitants de l'ensemble des communes de BOURGES PLUS. Il vise à concilier tous des modes de déplacement avec le souci permanent de répondre aux attentes de toutes les communes de BOURGES PLUS.*

*J'ai voulu que nous allions plus loin en permettant que le développement du vélo, qu'il soit électrique ou classique, soit également un levier touristique pour notre territoire en aménageant les itinéraires cyclables portés par BOURGES PLUS en lien avec les itinéraires existants comme ceux du Canal de Berry. Agir avec cohérence et conscience!*



### 17 liaisons soit 51 km d'itinéraires à créer ou aménager

- pour rejoindre le canal de Berry
  - sur les grands boulevards de ceinture de Bourges
- sur les grands axes voies desservant le cœur de l'agglomération
- pour desservir les parcs d'activités, les secteurs principaux d'habitat ou d'équipements

### Les partenaires

- les communes de l'agglomération sur lesquelles se déploient les itinéraires : Bourges, Marmagne, Berry-Bouy, La Chapelle St-Ursin, St-Doulchard, St Germain-du-Puy, Trouy, Plaimpied-Givaudins, St-Just
- le Département du Cher et l'Etat
  - AggloBus porte le service de location Vélo Cycloplus.

D'autres communes de BOURGES PLUS seront concernées à l'avenir

### Déjà réalisés ou en projet !

#### A Bourges

- le boulevard Foch
- une partie des boulevards Joffre et de l'Industrie
- le boulevard de la République, la rue de Gionne et des Fileuses

#### En 2022

- une liaison entre Berry-Bouy et Marmagne, traversant le canal de Berry
- une liaison entre la Chapelle Saint-Ursin et le Canal de Berry
  - d'autres aménagements sur les boulevards de Bourges dont le carrefour Rabelais.

# Les marchés de Noël de l'Agglo



# TEMPS FORTS



Du 10 au 24 décembre

## Bourges

Le Village de Noël, au pied de la Cathédrale, est un rendez-vous qu'attendent tous les enfants et les adultes aussi ! Les chalets illuminés, les effluves sucrées, le Père-Noël, les chants traditionnels, les manèges, les personnages de contes, les vitrines animées, le vin chaud, les marrons... Ouvert en semaine (du lundi au jeudi) de 11h à 19h30, le week-end (Les vendredis, samedis et dimanches) de 11h à 20h30 et le vendredi 24 décembre de 11h à 18h.



Samedi 11 décembre

## Marmagne

L'association Marmagne en fête organise son 2<sup>ème</sup> marché de Noël, de 14h à 22h, sur la place de l'église : choucroute à déguster sur place et à emporter, bière, vin chaud, crêpes, chocolat chaud, soupe... La chorale locale, Marmagne au fil des chants, se produira dans l'église de 16h30 à 18h.

## la Chapelle St Ursin

Le marché de Noël de la Chapelle Saint Ursin se tiendra dès 9h sur la Place de l'Eglise. Gastronomie et bonne humeur seront au rendez-vous ! Le Père Noël est attendu à 18h...



Vendredi 17 décembre

## St Doulchard

Pour la 10<sup>ème</sup> année, La Chambre d'agriculture du Cher et la Ville de Saint-Doulchard organisent leur marché fermier de Noël, de 10h à 21h, au Centre Socio Culturel.

Les producteurs locaux seront au rendez-vous !

Nocturne le vendredi soir, idéal pour déguster des produits locaux entre amis.

Entrée et parking gratuits.



Samedi 18 et dimanche 19 décembre

## Mehun sur Yèvre

Le Comité des Fêtes Mehunois vous invite à son marché de Noël le samedi 18 décembre, de 16h à 22h et le dimanche 19 décembre, de 10h à 18h, sur la Place du Château.

Au programme : marché de producteurs, promenades à poney, chants de Noël, banda et... Le Père Noël (évidemment !).



# GARDEZ EN SOUS LA PEDALE L'AGGLO PREND LE RELAIS

UNE AIDE DE **150 À 500 €**  
SELON LE TYPE DE VÉLO



+ d'infos sur  
[www.agglo-bourgesplus.fr/site/aide-achat-velo](http://www.agglo-bourgesplus.fr/site/aide-achat-velo)

